

COMPTE-RENDU DU BUREAU SYNDICAL DU 26 JANVIER 2009

Elus présents :

Maurice QUINKAL, Vincent MOUNIER, Laurent CLEREL, Jean-François ROCHE, Patricia CURTIUS, Christophe CHANTRE, Didier PICHERAL, Marc LECOMTE

1) - Fiscalisation :

52 communes n'ont pas délibéré, toutes les autres l'ont fait négativement, il faudra les recontacter pour les informer de notre abandon momentané du projet si le Comité Syndical en décide ainsi le 02/02.

2) - Achat locaux GDF-Suez :

Le vendeur est d'accord pour nous céder son tènement de la Voulte sur Rhône.

Le calendrier est très tendu, si on veut déménager avant la fin septembre, il y a lieu de prendre un maître d'œuvre (architecte ou SDEA) car nous n'avons pas toutes les compétences techniques en bâtiment, et il nous faut être très réactifs, mais la contrainte est celle du temps, il faut qu'ils soient disponibles tout de suite. On sera en procédure négociée (MAPA) pour la maîtrise d'œuvre et pour les travaux.

Points importants pour la maîtrise d'œuvre :

- diagnostic chauffage/clim/énergies renouvelables
- prise directe ADN
- sécurisation énergie/réseaux (groupe de secours)
- remise à niveau serveurs et commutateurs
- téléphonie
- supervision Internet pour la domotique
- travaux intérieurs : sols, peintures
- crépi extérieur (option isolation extérieure pour économies d'énergie)
- création salle réunion/réception ; câblage
- aménagement d'une éventuelle « salle de garde » pour les techniciens qui habitent loin
- fermetures des issues (portail, grillages)
- déménagement
- espaces verts/entretien

Le programme détaillé sera communiqué aux membres du bureau.

Un membre du bureau s'associera au groupe de travail qui pilotera le cabinet de MO : Jean-François Roche.

Un rendez-vous est déjà pris pour le 5 février à 14h. sur place

L'ensemble de ces actions sont soumises à l'accord préalable du Comité Syndical sur l'achat.

3) - Demandes de retrait de communes : Alissas et Saint-Lager Bressac

Pour Alissas, la Commune prétend ne tirer aucun bénéfice de sa présence au Sivu et semble croire que le matériel du centre multimédia lui appartient. Le tableau des interventions du service technique montre des dizaines d'intervention dans cette Commune. Le bureau est d'accord pour refuser ce départ.

Pour Saint-Lager-Bressac, notre position est plus délicate car ils n'utilisent pas nos services, mais la CC Barrès-Coiron à laquelle la Commune appartient, pourrait adhérer à sa place. La position du Bureau est de surseoir en attendant la décision de la CC.

4) - Route des territoires

La proposition d'Alain Risson (organiser une étape dénommée « route des territoires » en Ardèche dans le cadre du congrès « Ruralitic ») est intéressante mais dans les circonstances actuelles (lancement TIC et DD, déménagement siège et plate-forme,...), l'équipe n'aura pas le temps pour bien préparer la manifestation dans un délai aussi court (d'ici mi-avril). Il vaut mieux bien se préparer à notre éventuelle manifestation d'inauguration.

D.Suszwalak et Guy Fréry feront une proposition de réponse négative au Président.

5) - UC Dell

Aucune réponse n'a été apportée par la société Dell à la lettre recommandée du Président. On en est aujourd'hui à 50 UC en panne.

Juridiquement, le problème est complexe car le Sivu n'est plus propriétaire des machines. En plus, la moyenne d'âge est de 4 ans.

Si on propose aux Communes de remplacer les machines, il y en aura pour environ 400€ HT par machine.

Le bureau ne souhaite pas aller en justice parce que la démarche serait trop longue. Il demande qu'un nouvel appel d'offres soit passé pour remplacer les unités défectueuses (et même plus large), avec un prix remisé pour celles qui ont eu des déficiences d'UC Dell. Pour les prix, la différence est dans la garantie (10 % du prix). Au quotidien des techniciens, dans l'école, c'est difficile de gérer des garanties de durées différentes.

Le Sivu fera une proposition générale de groupement d'achat pour le renouvellement des matériels, à la rentrée de septembre 2009.

En attendant, il faut faire une petite MAPA (ou utilisation des offres UGAP) pour remplacer uniquement les machines HS, en faisant cadeau des frais d'installation et en réutilisant les OS des DELL inutilisables. Les machines HS devront être stockées.

6) - Convention Vivarais-Lignon

Opération récurrente de 750 € pour leur publication d'évènements. Accord du bureau pour signer la convention.

7) - Logiciels de gestion communale

L'idée est de faire uniquement l'installation, la formation et l'assistance de premier niveau ce qui évite de passer un marché avec le prestataire. Une convention suffit.

Le prestataire prend tous les autres engagements (commercialisation, vente des licences et assistance de 2ème niveau).

Une commission d'élus et de techniciens, assistée d'utilisateurs volontaires, rencontrera tous les éditeurs selon une grille de critères : le prix, les relations d'accompagnement, etc...

La convention prévue est en ligne sur le serveur de réunion.

Les prestataires seront reçus en mars. Un appel est fait aux membres du bureau pour se joindre à la journée de sélection. Didier Picheral sera présent.

Il sera difficile de faire migrer les Communes, le seul vrai critère est la qualité du service de premier niveau.

8) - Marchés publics

Une proposition de nouveau règlement sera faite prochainement par le directeur, eu égard aux modifications réglementaires.

9) - Compte épargne-temps

Le Sivu ne l'avait jamais vraiment mis en place. Dans le document proposé par D.Suszwalak, certaines options doivent être choisies par le bureau. Le document sera ensuite soumis au CTP du centre de gestion. D.Suszwalak rappelle que la monétisation de l'épargne-temps n'a été ouverte que 4 jours depuis sa création.

Accord du bureau sur le document-cadre proposé.

10) - Relations avec la [M@ison](#) de Grigny

Il est proposé de faire une demande de partenariat à la [M@ison](#) de Grigny, afin de se faire rembourser au moins en partie le temps passé par Guy Fréry pour la mise en place de la structure chapeautant les réseaux d'accès public rhônalpins (financement Région, portage [M@ison](#) de Grigny la première année).

Accord du bureau, un courrier partira en ce sens.

11) - Stagiaire

Accord du bureau pour le recrutement par le service communication d'un stagiaire pour 4 mois (mars à juin) aux conditions fixées par une précédente délibération du comité syndical. L'objectif est de publier, dans le cadre de la refonte des sites, au moins un des trois nouveaux sites du Sivu d'ici la fin juin.